



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation à La Réunion après le cyclone Garance

Question au Gouvernement n° 872

Texte de la question

SITUATION À LA RÉUNION APRÈS LE CYCLONE GARANCE

Mme la présidente . La parole est à M. Philippe Naillet.

M. Philippe Naillet . Ma question s'adresse à monsieur le ministre d'État chargé des outre-mer. Hier, une réunion du comité de pilotage inondations s'est tenue à la préfecture de La Réunion autour de M. le préfet Patrice Latron, des maires et présidents d'intercommunalités de l'île. Cette réunion était très attendue.

Le 28 février 2025, le cyclone Garance frappait l'île de La Réunion, faisant cinq morts. Vous êtes venu rapidement sur place, suivi peu après par d'autres membres du gouvernement ; la maire de Saint-Denis vous a emmené dans la ravine du Butor constater le risque encouru par notre population. Si vous avez pu observer le formidable travail des équipes de terrain qui, en quelques jours, ont rétabli les services publics et réparé les principaux dégâts de Garance, ceux-ci se feront sentir pendant des années encore.

Ce cyclone nous a rappelé les risques auxquels nos populations sont exposées. En 1980, le cyclone Hyacinthe faisait vingt-cinq morts ; en 2024, le cyclone Belal, suivi quelques jours plus tard de la tempête Candice, en faisait huit. En 2025, Garance aurait pu tuer encore plus s'il avait frappé la nuit. Les ravines bouchées par des arbres et des rochers déplacés depuis les hauts ont rapidement débordé et inondé les zones habitées.

Il est urgent de protéger nos populations. Nous sommes le 8 juillet, le cyclone est passé depuis quatre mois ; dans quatre mois, en novembre, nous entrerons dans une nouvelle saison cyclonique et les Réunionnais courent de nouveau un risque majeur. Les pouvoirs publics doivent se mobiliser urgemment pour protéger nos populations : cela ne peut plus attendre ! Nous ne pouvons plus perdre de temps à débattre des compétences des uns et des autres car des vies humaines sont en jeu.

Sécuriser nos populations, c'est nécessairement adopter une approche globale. Hier, le préfet Latron a indiqué aux maires qu'il avait défendu auprès du gouvernement l'intégration dans le pacte d'avenir post-Garance d'un plan ravine, réclamé par la maire de Saint-Denis depuis début mars. Des fonds sont en effet nécessaires pour entretenir les ravines. Monsieur le ministre d'État, pouvez-vous confirmer à la représentation nationale que l'État se donnera les moyens de tenir ses engagements envers les Réunionnais à travers un plan ravine ambitieux ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

M. Pierre Cordier . Et de la chasse !

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche*. Vous l'avez rappelé, en février dernier, le cyclone Garance a touché La Réunion, notamment l'est et le nord de l'île, de manière brutale. Le gouvernement s'est fortement mobilisé auprès des élus du territoire pour répondre sans délai à l'urgence de la crise et pour déterminer avec eux les objectifs, les étapes et les moyens de la reconstruction.

Manuel Valls, ministre d'État, ministre des outre-mer, s'est rendu à trois reprises à La Réunion pour prendre la mesure des dégâts et dégager des réponses adaptées. Je me suis moi-même déplacée à La Réunion en mars, puis le président de la République s'est rendu sur place en avril dernier. En l'absence de Manuel Valls, que je vous prie d'excuser, je vous apporte ainsi une réponse collective, au nom du gouvernement.

Des aides exceptionnelles ont été déployées pour soutenir les agriculteurs – notamment les planteurs de canne – à hauteur de 15 millions. Manuel Valls a mandaté le préfet pour établir un pacte d'avenir avec les élus des collectivités territoriales. Ce document stratégique pluriannuel a été construit avec les collectivités autour de trois axes : l'indemnisation – nous y sommes –, la reconstruction et l'adaptation préventive – que vous appelez de vos vœux – au changement climatique.

Après les premiers désencombrements pris en charge par l'État – notamment grâce au triplement des moyens alloués par le ministère de l'écologie – postérieurement au cyclone, les actions de sécurisation des ravines, enjeu crucial, seront fixées dans le pacte d'avenir. Le préfet a réuni les élus hier pour faire avec eux la synthèse des travaux déjà menés et pour définir les travaux de prévention prioritaires à conduire dans les six mois à venir, avant la prochaine saison cyclonique.

Cette réunion visait aussi à déterminer les études et travaux à programmer à moyen terme pour partager les stratégies d'entretien des ravines et des ouvrages en fonction des responsabilités respectives, de l'État d'un côté, sur le domaine public fluvial, et des intercommunalités, de l'autre, au titre de leurs compétences.

Je veux vous rassurer : à partir du fonds exceptionnel qui accompagne le pacte avenir, les moyens nécessaires seront mobilisés pour tenir les engagements de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Naillet](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 872

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 juillet 2025